



L'association Ramsar France a été créée en 2011 par les gestionnaires de sites Ramsar, pour créer un lien entre les réflexions et résolutions des pays signataires de la Convention de Ramsar, et les sites français désignés.

Ramsar France a pour objectifs de :

- faire connaître le label Ramsar en France
- faciliter l'inscription de nouveaux sites français
- améliorer la gestion des sites Ramsar inscrits
- promouvoir les sites Ramsar auprès du public
- être force de proposition et de réflexion auprès des acteurs des zones humides en France et à l'international
- créer les conditions pour le partage d'expériences de préservation et mise en valeur du patrimoine des zones humides, à l'échelle nationale et internationale, en lien avec les autres réseaux d'espaces protégés.

Ramsar France mène des actions pour développer les liens entre les sites Ramsar français existants et en projet et favoriser les échanges entre tous les acteurs de ces sites d'exception : organisation d'un séminaire annuel des acteurs des sites Ramsar, coordination de la Journée mondiale des zones humides, participation aux plans nationaux d'actions en faveur des zones humides, etc.

(C) La survie [des milieux humides] dépend de leur intégration dans le quotidien. [...] Il est évident que le seul système de protection vraiment durable est celui qui associe la population locale au projet.

Luc Hoffmann, fondateur de la Tour du Valat et initiateur de la Convention de Ramsar



La Convention de Ramsar

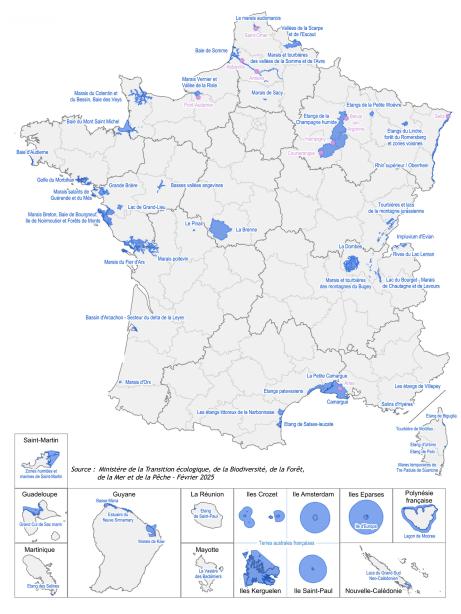
Adoptée le 2 février 1971 dans la ville iranienne de Ramsar et entrée en vigueur en France le 1er octobre 1986, la Convention de Ramsar a pour objectif la conservation et la gestion rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

Fondée à l'origine sur la préservation des habitats d'oiseaux d'eau, cette convention a maintenant élargi son champ de compétence à la protection de tous les aspects de la biodiversité, jusqu'à la protection des valeurs sociales et culturelles.

En 2025, 2 538 sites et 74 villes des zones humides sont désignés par les 173 pays signataires de la Convention de Ramsar.



Les sites Ramsar en France





55 sites «Ramsar»

- 43 sites dans l'hexagone
- 12 sites dans les outremers inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale.

3,9 millions ha en métropole et dans les outremers

9 villes «Ramsar»

accréditées pour valoriser la prise en compte des zones humides dans la politique locale.



Pourquoi désigner un site Ramsar?

Le label Ramsar est une reconnaissance de l'importance mondiale des zones humides. Il récompense et valorise les actions de gestion durable de ces sites et encourage ceux qui les mettent en œuvre à les poursuivre.

La demande d'inscription est volontaire. Elle se base sur des critères écologiques et intègre le maintien d'activités économiques durables.

La désignation Ramsar permet de valoriser certains aspects du territoire :

- économique : reconnaissance internationale, attractivité, développement économique durable
- social : maintien de la qualité de vie, notoriété et appropriation par les habitants
- culturel : préservation, mise en valeur et animation du territoire
- environnemental : protection contre les événements extrêmes, atténuation du changement climatique, protection de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau.

Pour tout renseignement

Bastien COÏC Directeur

Tel: 05.46.82.12.69

E-mail: reseau@ramsarfrance.fr

